



Présents : Monsieur MOREZ, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Madame BELLANGER, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame GAUTREAU, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, Monsieur BABIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame PACAUD qui a donné pouvoir à Monsieur MOREZ
- Madame PEETERS qui a donné pouvoir à Madame BRARD-ROBERT
- Monsieur BOURGUIGNON qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET
- Madame DUMAS qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur CHEREAU qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE
- Madame PORCHER qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Madame BUCCO
- Madame BEAUD

Secrétaire : Monsieur DEVILLE



APPROBATION DU CHOIX DES DELEGATAIRES ET DES CONTRATS DE CONCESSION DE SERVICES RELATIF A LA GESTION DES SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION DES PLAGES DE L'OCEAN ET DE PRESSIGNY / LES ROCHELETS

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 août 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2020 se prononçant favorablement sur le principe d'une concession de services pour la gestion des huit sous-traités d'exploitation des plages de l'Océan et de Pressigny / Les Rochelets et autorisant le Maire à engager la procédure,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2021 se prononçant favorablement sur le principe d'une concession de services pour la gestion des deux sous-traités d'exploitation de la plage de Branly et autorisant le Maire à engager la procédure pour la plage Branly et pour les lots infructueux des plages de l'Océan et de Pressigny / Les Rochelets,

Vu les rapports de la Commission de Délégation de Service Public, désignée en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, des 19 et 22 septembre 2022,

Vu les conclusions de Monsieur le Maire à l'issue de la période de négociation engagée avec les candidats ayant exprimé un intérêt pour ces sous-traités d'exploitation,

Vu la proposition de Monsieur le Maire d'approuver le contrat de sous-traité d'exploitation des plages et sa demande d'autorisation pour signer ledit sous-traité avec :

- Lot 5 Océan Activité de loisir et détente + bar/buvette de plage possible :
M PAGET Vincent (gérant - société en cours de création)
La Fossiais
44560 CORSEPT

Les lots :

- Lot 1 Branly Club de plage / école de natation
 - Lot 6 Activité de loisir et détente + bar / buvette possible
 - Lot 7 Club de plage / école de natation
- ont été déclarés infructueux.

Vu le projet de sous-traité,

Vu le document se rapportant à ce dossier qui vous a été adressé le 28 novembre 2022.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le contrat de sous-traité d'exploitation de la plage de l'Océan au candidat énoncé ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ce contrat avec le candidat désigné ci-avant et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à leurs entrées en vigueur.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité,

Date de la convocation : 6 décembre 2022

Date envoi au contrôle de légalité : 14 décembre 2022

Date de mise en ligne : 16 décembre 2022



Le Maire,

Yannick MOREZ